



# TOURNOI JEUNES DE L'AIGLON DU LAMENTIN

**13 Janvier 2018 au palais des sports du Lamentin  
8h30 – 16h**

## Autorisation :

**1-**Le tournoi se déroulera en application des règles de la FFBad. Les matchs se disputeront en deux sets gagnants de vingt et un points.

**2-**Tout joueur participant devra le jour du tournoi : être en règle avec la FFBad et sa Ligue, ne pas faire l'objet d'une suspension, pouvoir justifier de son identité et **s'acquitter d'une somme de 5€ pour sa participation.**

**3-**Le tournoi est ouvert aux catégories **Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets et Juniors (quel que soit leur classement)**. Les joueurs de catégorie inférieure peuvent s'inscrire dans la catégorie supérieure, comme par exemple un Benjamin pourra jouer dans la catégorie « Minime » et un Minime pourra jouer dans la catégorie « Cadet »

**4-**Les joueurs sont convoqués 30 minutes minimum avant leur premier match

**5-**La compétition se déroulera **en poules**, puis en élimination directe. Tous les tableaux seront constitués de poules de trois ou quatre, avec 2 sortants, ou **poule unique de 4 ou 5 suivi d'une finale.**

**6-**Pour chaque catégorie d'âge, il existe deux niveaux : Elite et Challenger. Le nombre de joueurs dans les tableaux Elite et Challenger est déterminé en fonction du nombre de joueurs inscrits dans la catégorie d'âge. Si le nombre d'inscrits est inférieur à 8, les tableaux seront automatiquement fusionnés. La répartition des joueurs se fait à travers le Classement Permanent Par Point (CPPP) à la date du tirage au sort. Les meilleurs joueurs selon le CPPP seront placés dans le tableau Elite, les suivants dans le tableau Challenger.

**7-**Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper plusieurs catégories si le nombre d'inscrits est trop faible, avec l'accord du Juge-Arbitre (exemple Cadet/Junior, une seule catégorie)

**8-**Les matchs se dérouleront en auto arbitrage

**9-**Les volants plastiques (MAVIS 2000) pour les NC-P11P12 et plumes (RSL3) pour les classés P10 et mieux seront fournis par l'AIGLON du LAMENTIN.

**10-**Tout joueur non présent sur le terrain 5 minutes après l'appel de son nom pourra être déclaré forfait par le Juge Arbitre et/ou le comité d'organisation.

**11-**Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec tous les accessoires utiles à son match.

**12-**Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à y jouer et les membres du comité d'organisation. Pendant les pauses réglementaires, aucune personne n'est autorisée à accéder au terrain pour coacher.

**13-**Les joueurs auront droit à 3 minutes d'échauffement à partir du moment où leur match a été annoncé.

**14-**Une tenue de badminton conforme aux circulaires de la F.F.B.A. est exigée sur les terrains.

**15-** Tout joueur désirant s'absenter quelle qu'en soit la raison et quelle qu'en soit la durée, devra demander l'autorisation au JA du tournoi et en avertir le comité d'organisation sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.

**16-**Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes minimum. Il pourra être réduit avec l'accord de l'intéressé.

**17-**Tout volant touchant une infrastructure des salles sera compté faute sauf au service où il pourra être rejoué une fois.

**18-**Seul un représentant de club est autorisé à déposer une réclamation à la table de marque. Toute autre réclamation est déclarée irrecevable.

**19-**Les décisions du comité d'organisation sont sans appel.

**20-**Le comité d'organisation se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'améliorer le bon déroulement du tournoi.

**21-**L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du juge arbitre et/ou du comité d'organisation pour le bon déroulement du tournoi

**22-**Chaque participant inscrit ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort (**le vendredi soir à 21h précédant la compétition**) devra prévenir le plus tôt possible l'AIGLON du Lamentin (0769791263) de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition les pièces justificatives à L'AIGLON du Lamentin (Palais des sports du Lamentin 97232 Le Lamentin). Sans justificatif le licencié s'expose à deux mois de suspension de toute compétition, six mois pour une récidive, selon la circulaire 3.4 du guide du badminton.

**23-**Tout joueur ayant pris des médicaments contenant des substances interdites par les instances sportives devra le signaler au juge arbitre et justifier de leur usage par une ordonnance médicale.

**24-**Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes ou incidents.